EXTRAIT
DU
PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION-INTERMÉDIAIRE DES ETATS DE DAUPHINÉ.

Coll.
folio
FR-C
9707

Du treize Avril mil sept cent quatre-vingt-neuf.

LA Commission, extraordinairement convoquée par M. le Président,

Ont été présents MM. *le Commandeur de Rigaud*, *l'Abbé de la Salcette*, *le Comte de Meffray*, *le Chevalier du Bouchage*, Procureur-Général-Syndic, *Falquet-Travail*, Procureur-Général-Syndic, *Chaniac*, *Champel*, *Ronin-de-Châtaigner*, *Royer*.

M. le Commandeur de Rigaud, Président, a mis sur le Bureau un paquet contre-signé *Puysegur*, adressé à la Commission-Intermédiaire, contenant une lettre du Roi, portant convocation des Représentants de la Province aux Etats-Généraux, pour le 27 du présent, & une lettre d'envoi de M. le Comte de Puysegur, Ministre & Secretaire-d'Etat, ayant le département de la Province, desquelles il a été fait lecture, & dont la teneur suit :

DE PAR LE ROI DAUPHIN,

» Très-Chers & Bien Amés, Nous avons besoin du concours de nos » fideles Sujets pour nous aider à surmonter toutes les difficultés où » nous nous trouvons relativement à l'état de nos finances, & pour » établir, suivant nos vœux, un ordre constant & invariable dans toutes » les parties du Gouvernement qui intéressent le bonheur de nos Sujets

» & la prospérité de notre Royaume. Ces grands motifs nous ont dé-
» terminés à convoquer l'Assemblée des Etats de toutes les Provinces
» de notre Obéissance, tant pour nous conseiller & nous assister dans
» toutes les choses qui seront mises sous ses yeux, que pour nous faire
» connoître les souhaits & les doléances de nos peuples ; de maniere
» que, par une mutuelle confiance & par un amour récipro-
» que, entre le Souverain & ses Sujets, il soit apporté, le plus promp-
» tement possible, un remede efficace aux maux de l'Etat, & que les
» abus de tous genres soient réformés & prévenus par de bons & solides
» moyens qui assurent la félicité publique, & qui nous rendent, à nous
» particuliérement, le calme & la tranquillité dont nous sommes privés
» depuis si long-temps.

» A CES CAUSES, Nous vous avons fait avertir & signifier par nos
» Commissaires en votre Assemblée ouverte à Romans, le 1^er^. Dé-
» cembre, que vous pouviez, avant de vous séparer, appeller & vous
» unir cent quarante-quatre nouveaux représentants des trois Etats,
» librement & réguliérement élus à cet effet dans votre Province, suivant
» le plan de réglement qui avoit été proposé par l'Assemblée générale
» du pays, & procéder avec eux à l'élection des vingt-quatre personnes
» des Trois-Ordres qui devoient être députées par le Dauphiné aux Etats
» libres & Généraux de notre Royaume, dont l'ouverture étoit annoncée
» alors pour le 30 janvier. Les ayant convoqué depuis, pour le lundi,
» 27 du présent mois d'avril, en notre ville de Versailles, Nous vous
» mandons & très-expressément enjoignons qu'incontinent la présente
» reçue, vous ayez à faire avertir les vingt-quatre Députés des
» Trois-Etats, choisis & nommés dans les séances de votre Assemblée des
» 1^er^. janvier & jours suivants, pour qu'ils aient à se rendre dans notredite
» ville de Versailles, ledit jour, 27 du présent mois, munis d'instructions
» & pouvoirs généraux & suffisants pour proposer, remontrer, aviser &
» consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des
» abus, l'établissement d'un ordre fixe & durable dans toutes les parties de
» l'administration, la prospérité générale de notre Royaume & le bien de
» tous nos Sujets ; les assurant que, de notre part, ils trouveront toutes
» bonnes volontés & affections, pour maintenir & faire exécuter tout ce
» qui aura été concerté entre Nous & lesdits Etats, soit relativement aux
» impôts qu'ils auront consentis, soit pour l'établissement d'une regle cons-

» tante dans toutes les parties de l'Administration & de l'ordre public, leur » promettant de demander & d'écouter favorablement leurs avis sur tout » ce qui peut intéresser le bien de nos Peuples, & de pourvoir sur les do- » léances & propositions qu'ils auront faites, de telle maniere, que notre » Royaume & tous nos Sujets en particulier, ressentent pour toujours les » effets salutaires qu'ils doivent se promettre d'une telle & si notable » assemblée. DONNÉ à Versailles, le sept avril mil sept cent quatre- » vingt-neuf. *Signé*, LOUIS. PUYSEGUR. »

Au dos est écrit :

A Nos Très-Chers & bien Amés les Gens des Trois États de notre Province de Dauphiné, représentés par leur Commission Intermédiaire.

LETTRE de M. le Comte DE PUYSEGUR.

Versailles, le 7 Avril 1789.

MESSIEURS,

» LE Roi me charge de vous envoyer une Lettre, par laquelle Sa » Majesté marque aux Etats de Dauphiné, que vous représentez, que les » vingt-quatre Députés aux Etats-Généraux, qu'ils ont élus au mois de » janvier dernier, doivent se rendre à Versailles le 27 de ce mois, époque » à laquelle Elle a fixé l'ouverture de ses Etats. Vous voudrez bien pren- » dre les mesures nécessaires pour donner à la Lettre de S. M. toute la » publicité qu'il convient qu'elle ait ».

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, PUYSÉGUR.

IL a été arrêté qu'il sera adressé par MM. les Procureurs-Généraux-Syndics, à chacun de MM. les Députés de la Province aux Etats-Généraux, un Extrait collationné par le Secretaire des Etats, du Procès-Verbal de ce jour; & qu'il sera aussi adressé à M. l'Archevêque de Vienne, Président des Etats de Dauphiné & Député aux Etats-Généraux, un Extrait en

forme du Procès-Verbal des Etats tenus à Romans, contenant la nomination & les pouvoirs des vingt-quatre Représentants de la Province aux Etats-Généraux du Royaume.

M. Barthellemy-Dorbane, Député aux Etats-Généraux, ayant déclaré, par une Lettre écrite à M. le Chevalier du Bouchage, Procureur-Général-Syndic, qu'il ne pouvoit se rendre à Paris, la Commission Intermédiaire a ordonné que cette Lettre seroit transcrite dans le Procès-Verbal, & qu'il sera adressé à M. Chenet, Maire de Montelimar, & premier Député de remplacement, un Extrait en forme du présent.

LETTRE de M. BARTHELLEMY.

Grenoble, 13 Avril 1789.

MONSIEUR,

» J'AI eu l'honneur d'instruire, depuis long-temps, M. l'Archevêque » de Vienne, qu'il m'étoit impossible de me rendre à Paris. Depuis long- » temps aussi j'ai eu occasion de vous en annoncer les raisons; elles sub- » sistent toujours ».

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, BARTHELLEMY.

IL a été arrêté que MM. les Procureurs-Généraux-Syndics sont autorisés à délivrer à MM. les Députés aux Etats-Généraux, des Ordonnances sur les Receveurs-particuliers des finances de la Province; que le Procès-Verbal de ce jour sera imprimé, & qu'un Exemplaire en sera adressé à toutes les Communautés.

M. le Président a signé:

Le Commandeur DE RIGAUD, *Président.*

FARCONET, *Secretaire des Etats par intérim.*